

Séance de mardi 29 octobre 2019

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Jean-Gabriel Rey
	M. Johann Frain

39 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Olivier Gétaz, Charles Gabella, Valérie André, Marc-Henri Vallon, Denise Imesch, Denis Berger, Pieter Volgers, Verena Gubler, Catherine Berger, Ariane Perret Fivaz, Ancilla Tétaz, Philippe Herschke, Luc-Olivier Suter.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté par 39 voix (pas d'abstention).

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Assermentations

Le président procède à l'assermentation de Mme Nicole Treboux et M. Jorge Martins de la liste Aubonne Attitude en remplacement de MM. Tanguy Perrenoud et Nelson Douchet, démissionnaires de cette même liste. Dès lors **41** Conseillers sont présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2019

Le procès-verbal de la séance n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (6 abstentions).

3. Communications du Bureau

Le Bureau du Conseil a été occupé ces dernières semaines par les élections fédérales. Cette échéance est particulièrement importante car elle représente une certaine complication dans l'organisation et la conduite du bureau de vote. Le président tient particulièrement à remercier la secrétaire du Conseil pour l'immense travail fourni en amont du 20 octobre ainsi que les scrutateurs emmenés par MM. Pieter Volgers et Jean-Gabriel Rey. Il remercie également l'administration communale pour la mise à disposition de postes de travail, et particulièrement Mme Tania Cunha et M. Christophe Charmot pour leur collaboration.

Les résultats aubonnois sont les suivants :

Conseil national : La participation cantonale est de 41,4%, pour les aubonnois de 49.89%. Les suffrages par parti se sont répartis de la manière suivante : PLR 19.54%, PS 16.82%, Les Verts 14.64%, UDC 13.1%. Pour les candidats par parti : Nicolas Suter 352 voix, Pierre-Yves Maillard 271 voix, Adèle Thorens 221 voix, Marielle Gallay 169 voix.

Pour le Conseil des Etats : Adèle Thorens a récolté 359 voix, soit 40.56%, Ada Marra 331 voix, soit 37.4%, Olivier Français 310 voix, soit 35.05%.

Le Bureau rappelle que le second tour de cette élection aura lieu le 10 novembre prochain.

Le président propose de consulter le site communal www.aubonne.ch/agenda pour connaître les manifestations des semaines à venir.

4. Préavis no 11/19 – Rapport accompagnant le budget 2020

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal et ses conclusions :

« La conclusion du budget 2019 mentionnait que le déficit prévu n'avait jamais été égalé de mémoire de municipal. C'est hélas une remarque que la Municipalité peut reprendre pour le budget 2020. Ce n'est pas faute d'avoir fait travailler le crayon rouge lors des séances de révision. Tous les municipaux, avec tous les chefs de service, ont fait des efforts très importants pour supprimer du budget ce qui n'était pas indispensable, tout en préservant, dans toute la mesure du possible, la qualité des services rendus à la population.

La Municipalité est consciente de ce qu'un tel budget implique. Il a fallu plusieurs séances et de nombreuses heures pour finalement arriver à une marge d'autofinancement positive. Il est très difficile de prévoir ce que la révision des trois éléments péréquatifs (facture sociale, péréquation intercommunale et facture policière) donnera dès 2022 et nous devons aujourd'hui faire avec une variabilité très importante des deux premiers éléments péréquatifs. C'est pourquoi ce budget, comme les précédents, doit être apprécié dans la durée. Certes, les taux d'intérêt historiquement bas nous aident et continueront probablement à nous aider pour les quelques années à venir : mais votre Municipalité reste prudente à cet égard. Il est clair que le nouveau système péréquatif sera déterminant pour l'évolution de la santé financière de notre Commune et nous nous devons, à ce titre, Municipaux comme Députés, d'intervenir auprès des associations de Communes et du Canton chaque fois que nécessaire pour une répartition juste et équilibrée des charges communes. »

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- Le budget de l'année 2020 faisant apparaître Fr. 33'633'800.- aux dépenses, Fr. 31'818'300.- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 1'815'500.

Ce préavis municipal relève de la compétence de la CoFIN. Le président ouvre la discussion sur des questions ou remarques à formuler à la CoFIN tout en rappelant que chacun peut adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Rapport de la commission - Préavis no 9/19 – Arrêté d'imposition 2020

M. Guy Maurer donne lecture du rapport de la CoFIN en remplacement de M. Olivier Gétaz, absent.

En conclusion et pour les nombreuses raisons évoquées dans son rapport, la CoFIN à l'unanimité propose l'amendement suivant :

Art. 1 :

Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1^{er} janvier 2020 (en % de l'impôt cantonal de base), les impôts suivants :

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers 68.5%
2. Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales 68.5%
3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise (en % de l'impôt cantonal de base) 68.5%
4. Inchangé (néant).

Le président demande à la Municipalité si elle désire s'exprimer sur l'amendement de la CoFIN.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral tient à préciser que la proposition de la Municipalité, combinée avec l'impôt cantonal, augmente l'ensemble de 1,5 point pour 2020. Cela a d'ailleurs été mis en exergue dans le préavis. La Municipalité constate que la baisse d'un tiers des revenus des personnes morales telle qu'annoncée par le canton, se révèle exacte. Le montant de la péréquation prenant en compte des chiffres étalés sur 3 ans, montre la difficulté de l'élaboration d'un budget communal. Il était de la responsabilité de la Municipalité de proposer un taux à 70 qui représente une petite mesure par rapport au déficit budgété. Un taux d'imposition à 68.5 creusera le déficit de plus de Fr. 300'000.-, sans compter que paradoxalement la péréquation devrait augmenter de Fr. 50'000.-. La Municipalité reste donc sur sa proposition.

M. Guy Maurer répond qu'il y a une tendance à dépenser toujours plus. Il relève par ailleurs que selon le graphique de la comparaison des taux d'impôt communaux dans les districts de Morges et Nyon, celui d'Aubonne est très haut. Hormis en 2016, les comptes sont meilleurs que les budgets annoncés. M. Maurer fait remarquer que la Municipalité a demandé une augmentation de l'impôt communal l'année dernière, alors qu'elle savait déjà que le canton baisserait le sien en 2020. La CoFIN maintient donc son amendement.

M. Wladimir Mange s'étonne du chiffre de 2.5 points d'augmentation d'impôt par le Canton cité dans le préambule de la CoFIN. Il lui est répondu par M. Guy Maurer que le Canton avait préalablement fait part d'une augmentation de 2.5, puis de 1.5 point, il ne sait si ce dernier chiffre a été accepté par le Grand Conseil.

M. Nicolas Suter précise que le Canton a en effet augmenté de 2.5 points d'impôt pour l'AVASAD, il le descendra ensuite d'un point l'année prochaine, puis un autre point dans une année. Il comprend la responsabilité de la Municipalité mais il soutiendra l'amendement de la CoFIN. M. Nicolas Rosat déclare qu'il soutiendra également l'amendement. Pour M. Thomas Buchanan il faut donner un signal net comme dans le district de Nyon, en disant clairement ce qui ne va pas au Canton. M. Marc Perrenoud demande en cas de baisse à 68.5, de combien la charge augmenterait pour la commune. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que l'impact dû aux péréquations est de l'ordre de Fr. 50'000.-.

M. Guy Maurer ne comprend pas ; la péréquation a été définie pour être indépendante des taux. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il comprend sa défiance mais le mécanisme est bien déterminé car on calcule les acomptes sur des montants précédents et on divise par 68.5 au lieu de 70 et c'est la valeur du point d'impôt et non le taux qui a une influence.

M. Nicolas Suter désire répondre à M. Thomas Buchanan, la péréquation est un jeu à somme nulle. Il faut savoir qu'il y a autant de communes qui en bénéficient que celles qui en perdent. Bon courage aux associations de communes pour trouver des solutions. Pour la facture sociale, ce sont les frais sociaux qui augmentent et par exemple c'est un choix politique de plafonner les caisses maladies à 10% du revenu, cela a un coût

Pour M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, le canton a une situation différente car il a un budget à l'équilibre. Le déficit de 1.8 mio n'est pas rien et c'est la raison pour laquelle la Municipalité a proposé de maintenir le statu quo à 70 ; c'est une décision qui paraissait responsable par rapport à l'avenir. Certaines remarques du rapport de la CoFIN surprennent la Municipalité : « *Nous sommes dans l'incapacité d'anticiper les coûts des investissements futurs* », or dans le plan d'investissement actualisé en juin et remis aux conseillers, sont mentionnés 7 mios d'investissement pour la caserne du SDIS Etraz Région, 14 mios pour les écoles, raison pour laquelle il semble légitime d'assurer un tout petit peu ses arrières avec le maintien du statu quo au niveau du taux fiscal. Quand M. Guy Maurer déclare que la commune est spécialement dépensière, il n'est pas d'accord avec lui. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral y a fait allusion, un premier budget fut établi affichant un déficit bien supérieur quand bien même le rapport de la CoFIN affirme que : « *Nous n'avons pas trouvé d'éléments tangibles qui corroborent les affirmations du préavis comme quoi des mesures drastiques ont été présentées* ». Un effort maximum a été fait ; on constate aujourd'hui que tous les efforts que l'on peut faire, se font au détriment de la population aubonnoise. Finalement, notre responsabilité est de permettre à nos concitoyens de vivre dans une situation qui soit raisonnablement agréable. M. Guy Maurer répond que le fait d'augmenter les impôts se fait au détriment des aubonnois.

La CoFIN prie donc les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. Adopte le nouvel arrêté d'imposition communale pour l'année 2020 avec un taux d'imposition de 68.5% par rapport au taux cantonal de base
2. Reconduit sans modifications les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition, partie intégrante de ce préavis
3. Transmet cet arrêté au Conseil d'Etat.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle que le vote sur les amendements laisse toujours entière liberté de voter sur le fond. Il soumet au vote le texte de l'amendement de la CoFIN. L'amendement est accepté par 30 voix, 6 non, 5 abstentions.

Le président soumet le préavis municipal tel qu'amendé aux Conseillers. Le préavis municipal no 9/19 – Arrêté d'imposition 2020 est accepté par 35 voix, 6 abstentions.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les Conseillers pour cet échange de vues, le taux de 68.5 a été accepté par le Conseil et la Municipalité fera avec.

Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

6. Election à la commission Achats et Ventes de terrain

Faisant suite à la démission de M. Tanguy Perrenoud, le président procède à l'élection d'un nouveau suppléant à cette commission.

M. Alain Biedermann présente la candidature de M. Thierry Bertinotti. M. Diego de Haller présente la candidature de Mme Kirsti de Mestral.

Le président propose une élection à main levée. M. Nicolas Suter s'oppose à cette manière de faire et propose un vote à bulletin secret. Le président demande à l'assemblée si elle désire une élection à bulletin secret. Dix personnes le demandent. Le vote se fait à bulletin secret puisque selon le règlement communal, il suffit d'un 5^e des membres présents.

Le résultat de cette élection est de 29 voix pour M. Thierry Bertinotti et 6 voix pour Mme Kirsti de Mestral.

M. Thierry Bertinotti est élu suppléant à la commission Achats et Ventes de terrain sous les applaudissements de l'assemblée.

Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

7. Election d'un délégué au Conseil intercommunal de l'Assagie

Faisant suite à la démission de M. Nelson Douchet, le président propose l'élection d'un nouveau suppléant au Conseil intercommunal de l'Assagie.

M. Alexandre Liardet propose la candidature de Mme Lorette Killias Leutwiler. M. Johann Frain présente sa candidature. Le président propose un vote à bulletin secret

Le résultat de cette élection est de 20 voix pour Mme Lorette Killias Leutwiler et 17 voix pour M. Johann Frain.

Mme Lorette Killias Leutwiler est nommée suppléante au Conseil intercommunal de l'Assagie sous les applaudissements de l'assemblée.

Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Pascal Lincio annonce que la fanfare l'Echo du Chêne a reçu le 15^e Prix de la Ville d'Aubonne. La cérémonie de remise de prix aura lieu le samedi 23 novembre à 17h00 à la salle Tavernier durant le Baz'Art.

La commune d'Aubonne a participé à un point de ravitaillement de la course Run Mate qui regroupait 1'400 participants. Il tient à remercier M. Stéphane Dufour, son équipe ainsi que les Ecoles d'Aubonne qui ont réceptionné les coureurs. Il y aura certainement une nouvelle édition l'année prochaine.

Sur une initiative des Ecoles, la commune d'Aubonne s'est distinguée envers la durabilité. En effet, les élèves ont ramassé 140kg de déchets, dans des endroits proposés par les services extérieurs. Cette initiative s'est terminée par une photo des participants illustrant le symbole de l'infini. Ce genre d'initiative s'est déjà perpétué : une jeune aubonnoise a proposé lors de son anniversaire de faire également un ramassage à ses amis.

La journée Portes ouvertes du Festival d'Ici et d'Ailleurs organisé par le Centre des Jeunes d'Aubonne aura lieu mardi 26 novembre de 11h00 à 19h00 sur place.

M. le Municipal Michel Crottaz informe que la Municipalité a rencontré la commission du PGA pour une remise en mémoire des amendements acceptés par le Conseil communal. En effet, la plupart de ces amendements doivent repasser à l'enquête publique car ils diffèrent des documents de mises à l'enquête à fin 2016. C'est une procédure obligatoire qui sera faite prochainement. La Municipalité s'attend à peu d'oppositions des administrés car ils se font l'écho d'oppositions.

Suite à cette démarche le dossier du PGA sera envoyé au SDT pour un examen complémentaire, une réponse de leur part devrait se faire dans les six mois, avec remarques et demandes, tant les procédures du SDT ont évolué, LAT et LATC obligent. Sans compter que la partie constructions est actuellement en consultation publique, puis sera débattue au Grand Conseil, ce qui durera quelques mois. Cela risque de modifier certaines adaptations de point de détails du règlement du PGA. Les principaux doutes exprimés par le SDT sur le PGA d'Aubonne portent sur le dimensionnement de la zone à bâtir (ce qui est un terme très pudique pour parler de la densification), les zones ZIP et ZUP, certains détails du 47 OAT, la zone artisanale sous le cimetière, le traitement des zones d'assolement qui lui est un sujet très strict et qui est sous la surveillance de la Confédération. Toutes les communes du canton vivent le même pensum.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 73'000.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 929'000.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 330'000.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.— votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Réfection de toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 4'200.- engagés à ce jour. Réponse partielle à la motion Leutwiler et consorts (Fr. 110'500.- votés), Fr. 55'000.- engagés à ce jour. Crédit d'étude caserne du feu (Fr. 185'000.- votés), Fr. 79'000.- engagés à ce jour. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 54'000.- à ce jour. Point I Place de l'Ancienne Gare (Fr. 10'000.- votés), Fr. 8'990.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-), Fr. 911'000.- engagés à ce jour. La dette est stable depuis le 1^{er} janvier 2019 et son taux moyen est 0.93%.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe sur un questionnaire de l'Arcam distribué dans les communes sur les transports publics. Il y a possibilité de faire des suggestions et il encourage les Conseillers à y participer. Le délai de réponse à ce questionnaire est fixé au 11 novembre prochain.

Dans le cadre de la mobilité, les choses avancent rapidement sous la houlette de l'Arcam et il annonce que la commune d'Allaman est ouverte à la mise en place de box pour accueillir les vélos.

Les travaux de l'Hôtel de Ville sont pratiquement terminés à la satisfaction de la Municipalité. Une petite manifestation sera organisée pour la fin des travaux.

La Municipalité a rencontré les responsables du bureau Schopfer et Niggli. Ceux-ci ont avancé sur les aspects des tracés géométriques pour les 3 variantes du contournement d'Aubonne et la Municipalité devrait recevoir d'ici fin novembre leur état des lieux. Quant à l'aperçu tel que demandé par la Municipalité, soit les coûts et la matrice d'évaluation des différents projets devrait lui être transmis d'ici fin janvier.

L'EHC met à l'enquête la création d'un centre médical au rez-de-chaussée de l'hôpital destiné à accueillir quatre généralistes sur un total de 10 cabinets. La radiologie et le laboratoire sont également

réinstallés ; Aubonne a à nouveau un vrai centre médical et la Municipalité s'en réjouit particulièrement.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour, la parole n'étant plus demandée.

9. Questions, vœux et divers

M. Gérard Ferry aimerait voir réapparaître la « trêve du stationnement » entre 12h00 et 14h00 à Aubonne. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie pour cette remarque, en a pris note et la Municipalité y réfléchira.

M. Yves Meylan se renseigne sur le remplacement des arbres abattus sur l'Avenue de Savoie. En effet, suite à un premier abattage opéré par les services extérieurs, il a constaté que d'autres arbres sont malades ou morts ; un remplacement est-il envisageable ? M. le Municipal Pascal Lincio répond que la Municipalité est consciente que cette avenue n'est pas dans un très bon état et il est en réflexion avec le responsable des services extérieurs sur ce qui peut être entrepris. Il rappelle que la commune est tenue de remplacer tout arbre coupé. Il en est de même pour le tilleul du château.

M. Thomas Buchanan se réjouit de lire le rapport Schopfer et Niggli en tant que membre de la commission mobilité douce. D'autre part, la motion Leutwiler et consorts a été déposée il y a environ une année ; sa réponse ne devrait pas tarder, il suggère que les membres de la commission de mobilité douce pourraient travailler en soutien à la Municipalité.

Mme Eve Jaquier Butterfield demande si des mesures ont été prises auprès des locataires des jardins communaux pour l'utilisation d'herbicides. M. le Municipal Pascal Lincio répond que la Municipalité a revu les contrats de location et les a transmis aux locataires, soit : Fr. 1.- le m2, Fr. 25.- par année pour la concession d'eau. Il est précisé dans ces contrats qu'il est interdit d'utiliser des herbicides.

M. Daniel Favre annonce que le coteau d'Aubonne 2018 a reçu une médaille d'or au Grand Prix du vin suisse 2019, il s'agit donc du meilleur vin suisse.

M. Guillaume Schneider revient sur la motion d'urgence climatique et aimerait savoir où en est la Municipalité à ce sujet. Il lui est répondu par M. le Syndic Luc-Etienne Rossier qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion sur l'urgence climatique mais un débat suite à l'intervention de M. Wladimir Mange qui a amené deux décisions : la création des commissions « Transports et mobilité douce » et « Energie et environnement ». Mais il n'y a rien eu, à sa connaissance, de formellement défini en termes de motion sur l'urgence climatique. M. Wladimir Mange est abasourdi par la réponse de la Municipalité ; une motion d'urgence climatique a été déposée et acceptée lors de la séance d'avril. Il ne comprend pas comment la Municipalité peut répondre qu'il n'y a pas eu de dépôt de motion, alors qu'elle a été acceptée par les membres du Conseil, moins 2 abstentions et un refus.

M. Wladimir Mange signale une représentation le 14 novembre à l'Esplanade des Ecolos Anonymes. Il s'agit d'un théâtre forum où le public participe. Il encourage les conseillers à s'y rendre.

M. Alexandre Liardet se renseigne sur l'immeuble toujours vide de la zone de l'Ouriette alors qu'il est terminé depuis longtemps. M. le Municipal Michel Crottaz répond que c'est un sujet préoccupant pour la Municipalité. Il semble que ce bâtiment manque de places de parking. L'agence de location est confrontée à ce problème lorsque des clients potentiels se présentent.

M. Guillaume Schneider revient sur la motion d'urgence climatique et demande une clarification sur le dépôt de cette motion. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la Municipalité procèdera à une relecture des procès-verbaux des séances du Conseil. Le président approuve et propose que ce sujet soit développé lors de la prochaine séance.

La séance se termine à 21h50 et le président rappelle la date de la prochaine séance : mardi 26 novembre 2019.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny